

# SEXTANT PEA

## FR0010286005 - Action A



### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit :	Sextant PEA Action A
Code ISIN :	FR0010286005
Initiateur du PRIIPS :	AMIRAL GESTION
Site internet :	www.amiralgestion.com
Contact :	Appelez le +33 (0)1 47 20 78 18 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMIRAL GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMIRAL GESTION est agréée en France sous le n°GP-04000038 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés :	6 mars 2026

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) compartiment de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) SEXTANT

**Durée :** La durée de vie de ce produit est de 99 ans. AMIRAL GESTION a le droit de procéder à la dissolution du compartiment conformément aux Statuts de la SICAV. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du compartiment est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Classification :** Néant

**Objectifs :** SEXTANT PEA est un compartiment dynamique recherchant à optimiser la performance, nette de frais, à travers une sélection de titres de l'Union Européenne dont le cœur d'investissement est la France, avec pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à l'indicateur de référence MSCI France Small Cap Index, dividendes nets réinvestis. Le compartiment vise également à constituer un portefeuille d'entreprises affichant de bonnes pratiques en matière de durabilité, via notamment l'adoption d'une approche en amélioration de note ESG et par la fixation d'une part d'investissement durable minimale. Il s'engage par ailleurs à porter une attention particulière aux entreprises qui contribuent activement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour répondre à son objectif de gestion le Compartiment SEXTANT PEA investira dans des titres dont le siège social est dans l'Union Européenne, avec un cœur d'investissement en France, avec une capitalisation boursière comprise entre 500 Millions et 10 Milliards d'euros. Le solde de l'actif pourra être investi sur des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 Millions d'euros ou dépasse les 10 Milliards d'euros. Le compartiment s'appuie sur une sélection rigoureuse des titres, obtenus après une analyse fondamentale propre à la société de gestion. Selon les critères d'éligibilité au Plan Epargne en Actions, le Compartiment est investi au minimum à 75% en actions des pays de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen et exposé au minimum à 60% de l'actif net en actions.. Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25% maximum en titres de créances, instruments du marché monétaire, l'ensemble des titres obligataires quelles qu'en soient la devise et la qualité de signature, ainsi que sur des actions hors Union Européenne (y compris pays émergents). Les investissements dans les obligations spéculatives à "haut rendement" resteront accessoires c'est à dire inférieurs à 10% de l'actif. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM/FIA français et/ou européens, notamment dans le cadre du placement de la trésorerie. Les instruments financiers à terme et les titres intégrant des dérivés peuvent être utilisés dans le but d'exposer ou de couvrir partiellement le compartiment contre une évolution favorable ou défavorable des actions, des taux, des indices et des devises. Il n'y aura pas de surexposition du portefeuille au risque actions ou au risque de crédit. S'agissant des dérivés mono-sous-jacent dont le titre est pris en compte en transparence dans les critères quantitatifs du label ISR, il est précisé que le caractère temporaire de l'utilisation des dérivés à titre d'exposition s'entend sur une durée de 12 mois. Cette même règle s'applique pour les dérivés sur un indice ayant démontré un niveau de significativité en conformité aux normes quantitatives et aux dispositions gouvernementales du label ISR. L'approche extra-financière du compartiment n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales. À titre informatif le fonds est labélisé ISR, induisant un respect des contraintes de celui-ci. Il veille aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises via une combinaison d'approches extra-financières, avec (i) un score ESG moyen du portefeuille calculé et comparé par rapport à celui de son univers, (ii) au moins 90% des entreprises en portefeuille sont couvertes par la Note de Performance ESG (iii) une approche par amélioration de la note ESG appliquée (iv) un engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers d'investissement initial, (v) la prise en compte des enjeux climatiques et (vi) une démarche d'engagement actionnarial. Bien que le compartiment intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de sélection des investissements matérialisant ses engagements extra-financiers, il existe des limites inhérentes à cette approche. Notamment, l'absence de référentiel universel pour les notations ESG ou l'absence d'un benchmark durable spécifique adapté à la stratégie d'investissement peuvent entraîner des divergences dans l'évaluation et la comparaison des performances extra-financières. Par ailleurs, la dépendance aux données fournies par des tiers peut affecter la précision et l'exhaustivité des informations utilisées : en effet, la méthodologie d'évaluation repose sur des données ESG disponibles, lesquelles peuvent être partielles ou sujettes à des variations selon les fournisseurs.

**Information benchmark :** L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

#### Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

**Investisseurs de détail visés :** Tous souscripteurs. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « Souscripteurs concernés ». L'OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus/rapport annuel/ document semestriel) :** Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à AMIRAL GESTION.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

**Période de détention recommandée : 5 ans**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus. Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur : Risque de crédit ; Risque de Liquidité ; Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme ; Risque de contrepartie

**Scénarios de performance :**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	4 325€	4 125 €
	Rendement annuel moyen	-56,75%	-16,23%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 328€	8 943 €
	Rendement annuel moyen	-26,72%	-2,21%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 176€	12 097 €
	Rendement annuel moyen	1,76%	3,88%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	18 648€	17 348 €
	Rendement annuel moyen	86,48%	11,65%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Scénario défavorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 - 29/09/2022

**Scénario intermédiaire :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 05/07/2019 - 05/07/2024

**Scénario favorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 11/02/2016 - 11/02/2021

## QUE SE PASSE-T-IL SI AMIRAL GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	562 €	2 006 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,68%	3,43% Chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,3% avant déduction des coûts et de 3,9% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00% maximum du montant investi.	jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	1,00% maximum de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	98 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,30% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	225 €
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	28 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,12%. 15% TTC de la performance positive de l'action A au-delà de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des frais de gestion variables comprend la moyenne facturée au cours des 5 dernières années.	12 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie de l'OPC. Frais appliqués en cas de rachat : 1,00% maximum.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer à la rubrique "modalités de souscription et de rachat" du prospectus.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant l'OPC peut être adressée soit par courrier, soit par courriel, soit par site internet ([www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com) - rubrique Information réglementaire en pied de page – traitement des réclamations), soit par téléphone, aux adresses et numéro de téléphone suivants :

AMIRAL GESTION

Service commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris

Tel : +33 (0)1 47 20 78 18

mail : [contact@amiralgestion.com](mailto:contact@amiralgestion.com)

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'ensemble de la documentation légale relative au compartiment Sextant PEA, les performances passées ainsi que les informations relatives à la finance durable est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <https://www.amiralgestion.com/fr/sextant-pea>

Le compartiment est classifié article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 dit "SFDR".

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les clients sont avertis qu'ils ont pour recours possible, pour toute réclamation portant sur un instrument financier ou sur un service d'investissement et en dehors des voies judiciaires usuelles, la saisine du médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.